



Comité du Quartier Meunier asbl
quartiermeunier@gmail.com
www.notrehistoire.be

Interpellation citoyenne
du Comité Meunier
au Conseil communal de Forest
le 13 septembre 2016 à 19h30

Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a confirmé le 7 juillet 2016 le classement en sa totalité de la Villa Art Déco (Hôtel Danckaert) de l'architecte J.-B. Dewin et d'une partie de son jardin, sis 29-33 rue Meyerbeer à Forest, et ce après 2 ans de mobilisation citoyenne et une pétition signée par plus que 2000 personnes.

Deux seulement mois après le classement, le Comité Meunier a confirmation du projet immobilier de grande envergure, annoncé déjà à plusieurs reprises par le Ministre Président Vervoort. Ce projet prévoit la construction de 51 appartements répartis sur 6 niveaux et 67 emplacements de parkings en 2 niveaux de sous-sol, dans la partie du jardin qui n'a pas été classée est en mitoyenneté directe avec la villa. Il entraîne l'abattage d'une trentaine d'arbres à haute tige, dont la majorité sont centenaires.

Le dossier est déclaré complet à la Région et passera prochainement en Commission de concertation.

Le comité souhaite relayer la grande inquiétude des riverains et poser les questions suivantes :

- Quel est le point de vue du Collège par rapport à la création de ce complexe immobilier ?
- Le Collège a-t-il bien mesuré les impacts d'un projet d'une telle ampleur, et notamment les conséquences pour les riverains et le quartier (stationnement, augmentation de la circulation, pollution atmosphérique, destruction de l'environnement, sous-capacité existante des écoles et crèches) ?
- Le projet entraîne l'abattage de tous les arbres qui constituent le mur de verdure le long de la rue de la Mutualité. Ces arbres et le jardin font partie intégrante du maillage vert du quartier : ils maintiennent et promeuvent la biodiversité des espèces animales et végétales et représentent un poumon vert pour ce quartier densément peuplé. Le Collège a-t-il bien considéré les aspects négatifs de cet abattage d'arbres?
- Le quartier estime qu'une construction aussi imposante est incompatible avec la villa Art Déco classée et que ce projet immobilier défigurera irrémédiablement le contexte environnemental de l'œuvre de Dewin qui lui donne toute sa valeur aujourd'hui. Le collège échevinal, saisi des inquiétudes du quartier à propos de la préservation de ce patrimoine précieux, n'estime-t-il pas qu'il doit s'impliquer à les faire valoir ? Comment compte-t-il agir pour sauvegarder le pan de cette histoire forestoise ?